

Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

Rappel du cadre légal

- Le vote du budget est toujours un moment important dans la vie d'une commune. Il traduit en effet, en termes financiers, la politique de la collectivité.
- Avant ce vote, les élus sont amenés à débattre des principales orientations budgétaires de l'année à venir, au cours d'un «débat d'orientations budgétaires» (D.O.B).
- Ce débat permet donc au conseil municipal de discuter des orientations qui préfigureront les priorités inscrites aux budgets.
- Ce débat vise également à permettre à l'assemblée délibérante et à la population de mieux comprendre le contexte dans lequel évolue la commune et les contraintes auxquelles elle est ou sera confrontée.

Rappel du cadre légal

- L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définit le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) comme suit :
«Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Le contexte national

Trajectoire des finances publiques 2018_2022

Objectif commun des administrations publiques à horizon 2022 (Loi de Programmation des Finances Publiques).

- La suppression de la Taxe Habitation sur les résidences principales concerne 80% des ménages. Pour les 20% des contribuables restants, l'allègement atteindra 30% en 2021, 65% en 2022 et 100% en 2023. Seules les résidences secondaires continueront à payer la TH.
- La valeur locative servant au calcul des bases d'imposition devraient être revalorisées de 0,5% (estimation) en 2021.
- La loi de finances pour 2021 s'appuie sur une prévision de croissance de 5,5% (3% prévu en 2020 pour 1,3% effectif).
- En 2021 le déficit budgétaire devrait dépasser 280 milliards € soit 120% de la dette/PIB

Le contexte national

Concernant les recettes :

➤ Accompagnement financier de la suppression de la Taxe d'Habitation :

- * La loi de finances de 2021 prévoit une compensation par l'Etat.
L'année 2020 a été une année blanche.

Les taux d'imposition de TH sont gelés à leur niveau 2017. Le taux de la taxe d'habitation de 2021 sera celui de 2017.

* Dès 2021, la perte de recettes qui en résultera pour les communes, sera compensée par :

- le transfert de la part départementale des taxes foncières des propriétés bâties
- et par un coefficient correcteur (COCO)

Le contexte local

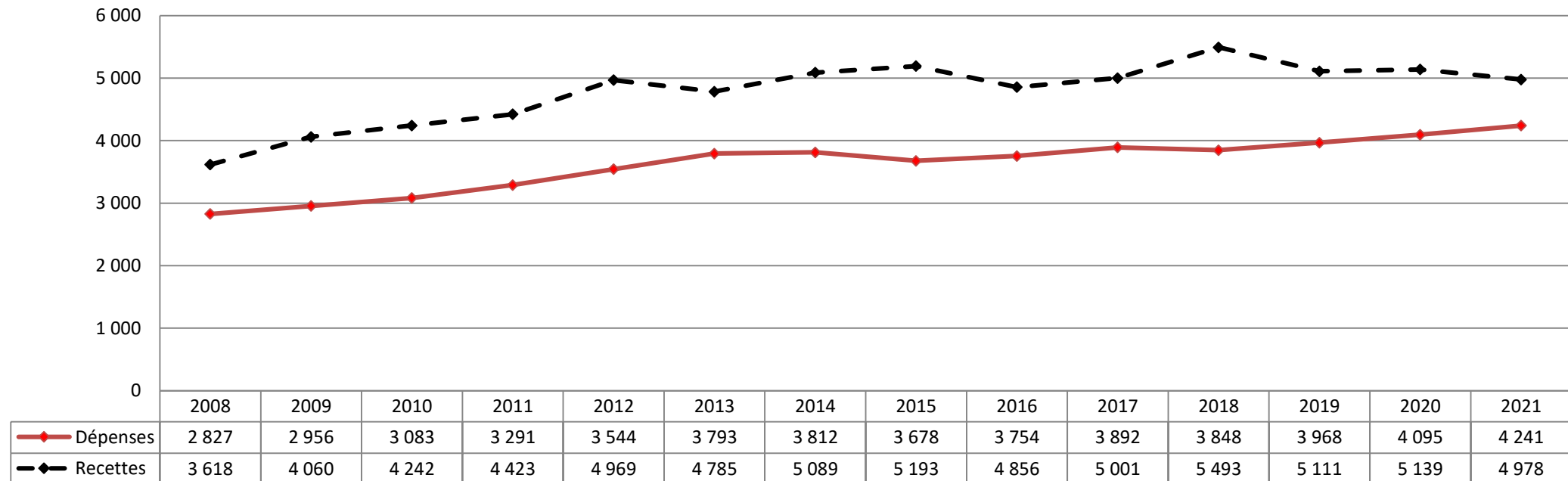
2021, une année de transition

- Après des investissements importants réalisés depuis 2018, dans un contexte de crise sanitaire et de diminution des recettes de fonctionnement
- Avec pour objectif de :
 - ❖ Maintenir le niveau des services offerts à la population
 - ❖ Atteindre un autofinancement suffisant pour assurer l'entretien du patrimoine, la rénovation des bâtiments et les projets d'investissements de notre plan de mandat qui sera présenté aux Lentillois en juin 2021

Les orientations pour 2021

Maitriser les dépenses de fonctionnement pour atteindre une capacité d'autofinancement indispensable au financement des investissements.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement (2020 provisoire et 2021 prévisionnel)



Recettes de fonctionnement (1/2)

1°) LES PRODUITS DE LA FISCALITÉ

Une hausse prévisible des recettes liées à la fiscalité directe par une **augmentation mécanique des bases fiscales estimée à 0,5%** et la **compensation de l'Etat**.

FISCALITE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
PRODUITS	mt en k€	mt en k€	mt en k€	mt en k€	mt en k€	mt en k€	mt en k€	mt en k€	mt en k€	mt en k€	mt en k€	
Total des produits	1 842	1 926	2 004	2 043	2 120	2 161	2 198	2 344	2 488	2 568	2 590	
BASES												
Taxe d'habitation	7 958	8 291	8 612	8 767	9 259	9 495	10 166	10 836	11 700	11 959	2 594 R.S	
Foncier bâti	6 645	6 996	7 269	7 444	7 577	7 676	7 820	8 377	8 608	9 092	9 183	
Foncier non bâti	95	96	105	103	103	104	108	104	108	107	108	
TAUX	taux %	var %	taux %	taux %	taux %	taux %	taux %	taux %	var %	taux %	taux %	taux %
Taxe d'habitation	12,21	1,8%	12,21	12,21	12,21	12,21	12,21	11,60	-5,0%	11,60	11,60	11,60 *
Foncier bâti	12,43	1,8%	12,43	12,43	12,43	12,43	12,43	12,43	0,0%	12,43	12,43	23,46 **
Foncier non bâti	45,98	1,8%	45,98	45,98	45,98	45,98	45,98	43,68	-5,0%	43,68	43,68	43,68

+
compensation
état

* en 2021, uniquement pour les résidences secondaires + part résiduelle des 20% des résidences principales

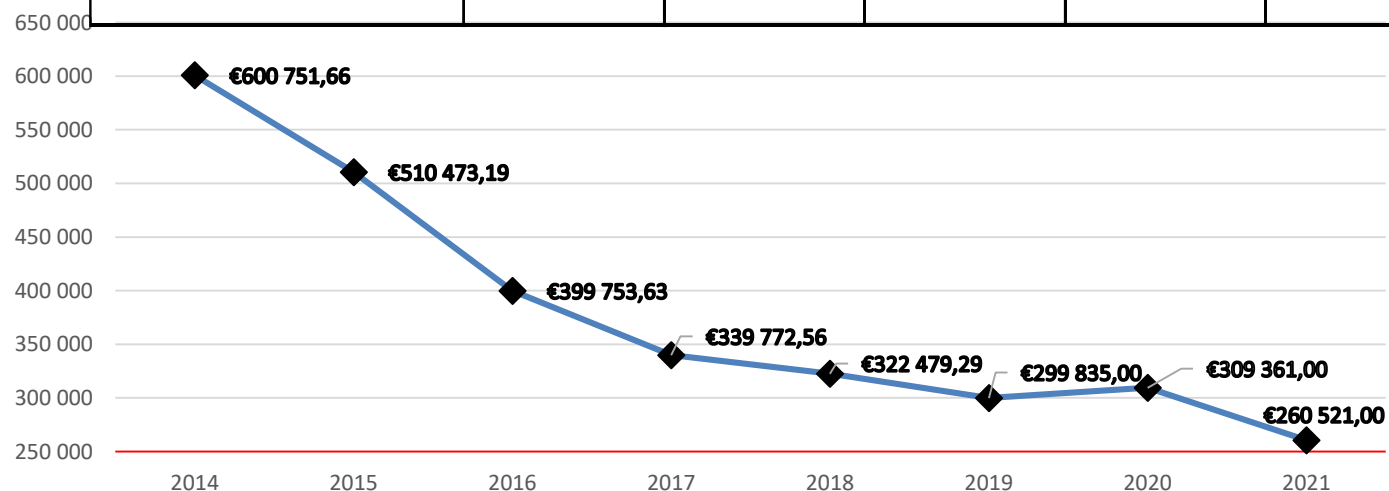
** en 2021, suite à la suppression de la taxe habitation des résidences principales, le taux du foncier bâti des départements (11,03) s'ajoute à celui de la
taxe foncière des communes

Recettes de fonctionnement (2/2)

2°) Les autres recettes ont tendance à diminuer, en particulier la dotation de l'état DGF.

L'Etat privilégie le financement de projets ciblés à travers différentes actions, notamment le plan de relance

Dotation de l'Etat								
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation Globale de Fonctionnement	505 628	409 630	303 678	223 268	208 029	182 252	181 820	180 000
Dotation de Solidarité Rurale	59 299	62 998	62 985	65 804	68 121	67 879	70 130	71 000
Compens. Taxe professionnelle	4 498	5 397	6 477	11 019	2 137	0	0	0
Compens. Taxe Foncière	8 103	6 626	5 818	5 166	5 764	7 202	7 751	7 500
Compens. Taxe Habitation	21 210	23 807	18 780	32 499	36 410	40 483	47 640	N/A
Total	600 752	510 473	399 754	339 773	322 479	299 835	309 361	260 521



Depuis 2014, la baisse cumulée représente environ 2,3 M€

Dépenses de fonctionnement 1/3

1°) LES CHARGES DU PERSONNEL

La gestion des ressources humaines s'exerce dans un cadre budgétaire très rigoureux.

La masse salariale reste stable depuis plusieurs années du fait :

- d'une part, de l'externalisation de certains services (Alpha3A),
- d'autre part, d'une baisse des effectifs avec un risque de dégradation du service à rendre et d'un recours excessif à des prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage

Une attention particulière sera apportée sur ce sujet en 2021.

Remarque : Le budget de formation du personnel de 2020 a été reporté sur 2021, en raison de la COVID, en particulier sur les formations obligatoires (recyclage, habilitations (électrique...), CACES, permis poids lourds, autorisation conduite pour 12 agents, etc.)

Dépenses de fonctionnement (2/3)

2°) LES CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL

En 2020, le coût des fluides et énergies, les frais d'entretien ont augmenté à cause de la COVID et des besoins de la nouvelle école élémentaire. Une attention particulière sera apportée à la maîtrise de ces dépenses. Les frais d'honoraires et de contentieux ont explosé en 2020. Notre objectif sera de limiter les conflits qui en sont la source.

3°) LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

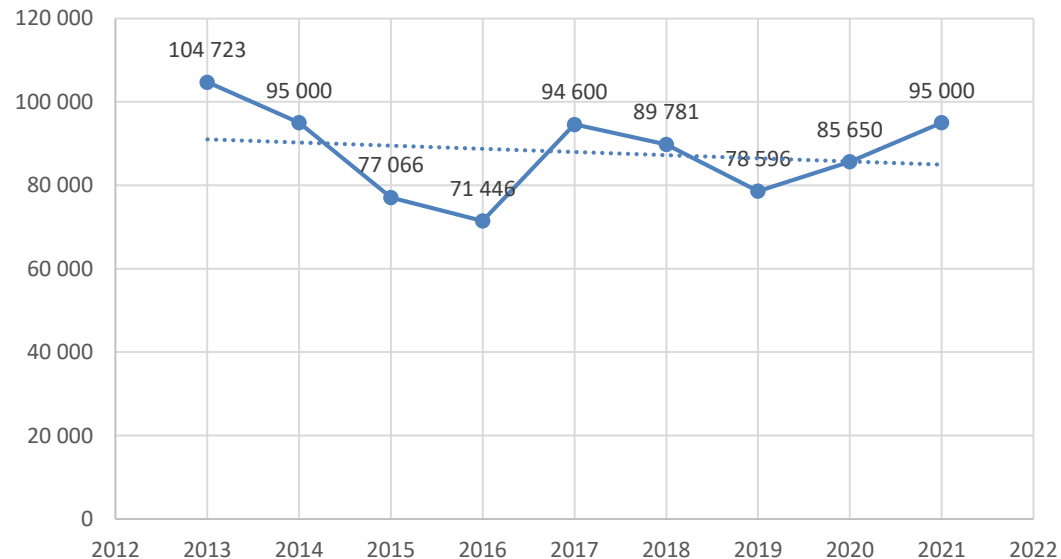
Pour tenir compte de la hausse de la fréquentation des structures d'accueil enfance jeunesse et des besoins conjoncturels (suite à la crise sanitaire) des associations en difficulté, le budget des subventions devrait augmenter.

Dépenses de fonctionnement (3/3)

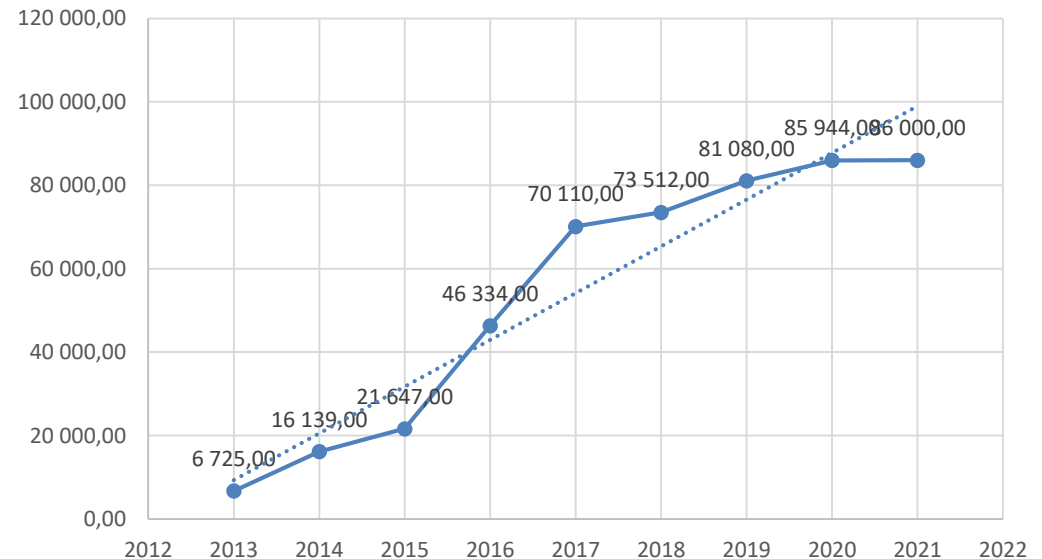
4°) PRELEVEMENT AU TITRE DE LA LOI SRU ET DU FOND DE PEREQUATION (FPIC)

- Augmentation de 10% du prélèvement SRU (95 000 €) lié à l'état de carence en logements sociaux, constaté sur la période 2017 – 2019. Ces prélèvements pèsent sur les dépenses de fonctionnement.

SRU DE 2013 A 2021

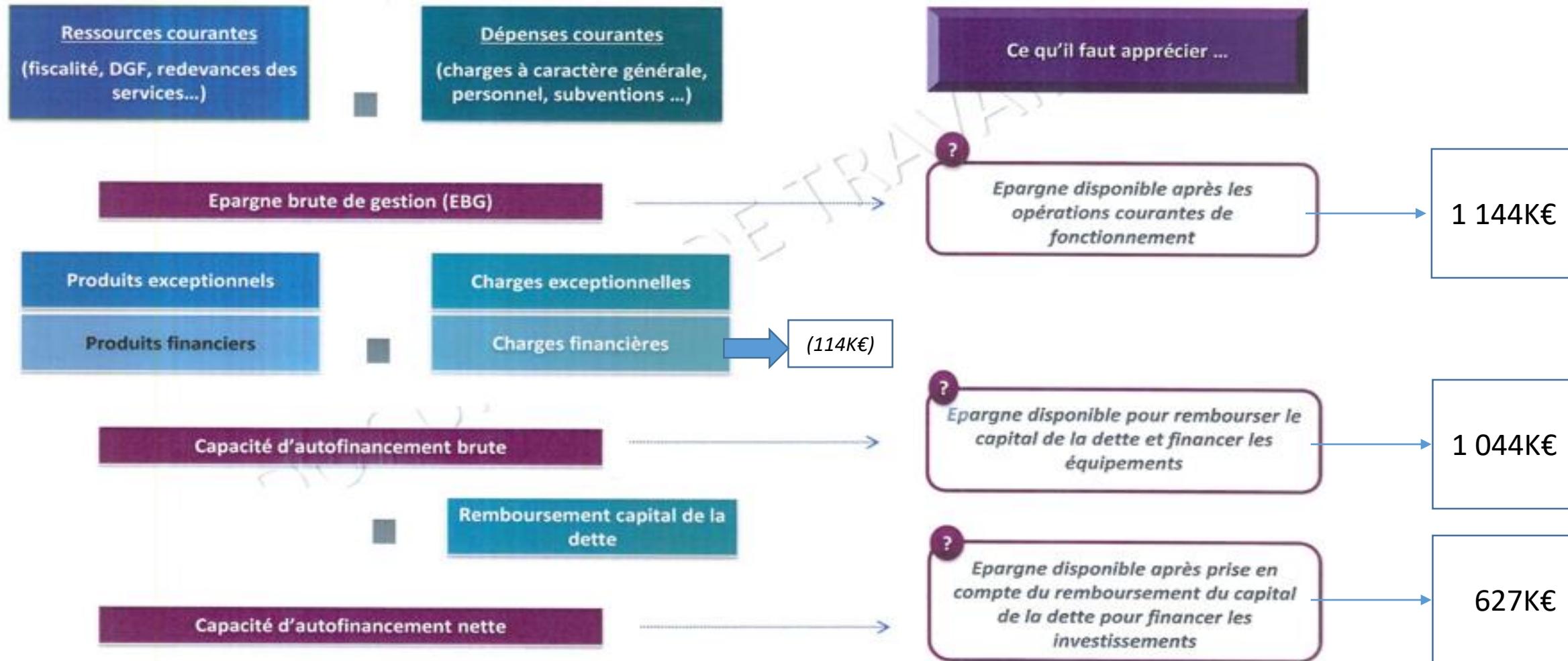


FPIC DE 2013 A 2020



- Stabilisation en 2021 du Fond de Péréquation des ressources InterCommunale après une augmentation constante depuis 2013

Rappel sur la constitution de l'épargne



Investissements principaux 2018 – 2020

Des dépenses majeures d'investissement depuis 2018 financées en partie par l'épargne des années antérieures, par 3 emprunts (2 M€ en 2017, 0,5M€ en 2018 et 2,5 M€ en 2020), une anticipation du Fonds de compensation de TVA d'environ 540K€ (FCTVA) ainsi que des recettes obtenues par la vente des biens communaux avec pour impact l'appauvrissement de notre patrimoine foncier.

Projets	Coût total	Dont 2020
Ecole élémentaire	5 661 051€	3 100 726€
Centre bourg	1 846 793€	1 305 806€
L'Européenne	1 109 500€	32 865€
Autres		656 781€
Total		5 096 178€

Résultat 2020 et Recettes d'investissement

Résultat de clôture 2020 prévisionnel	1 124 k€
Affectation du résultat 2020 prévisionnel	517 k€
Résultat de fonctionnement 2021 prévisionnel	1 035 k€

	2020	Proposition 2021
FCTVA Fond de compensation TVA	793 k€	760 k€
Taxe d'aménagement	130 k€	115 k€
Subventions	265 k€	225 k€
Emprunt	2 500 k€	
Total	3 688 k€	1 100 k€

=> Total recettes 2021 prévisionnel : $(1\ 224 + 517 + 1\ 100 + 1\ 035) = 3\ 876$ K€

Propositions d'investissement 2021 – DOB février 2021

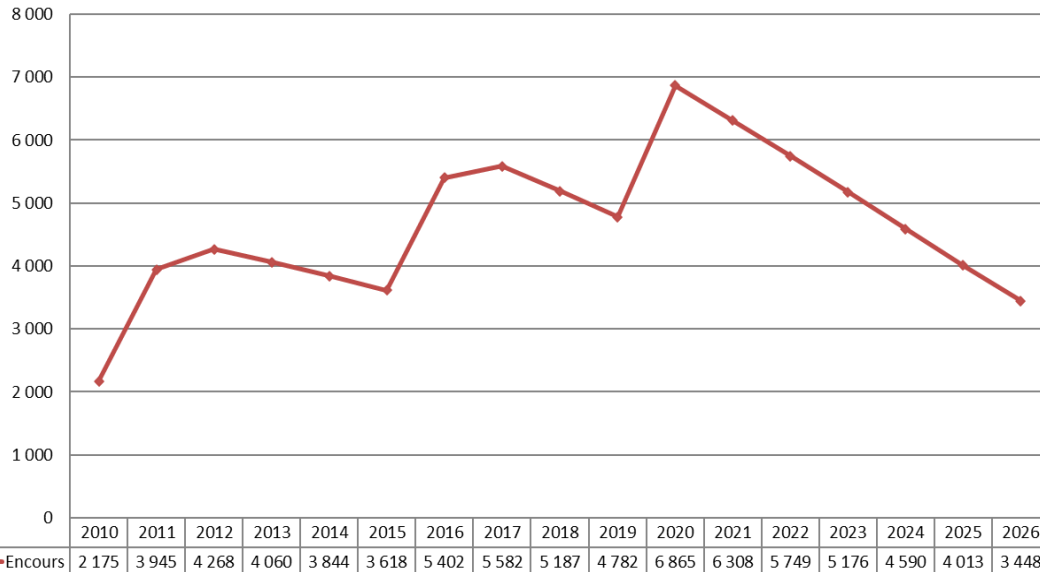
- Voirie – Terrains - Espaces verts – Environnement	:	409 000€
- Contributions bailleurs sociaux	:	550 000€
- Acquisition foncier	:	1 500 000€
- Bâtiments	:	253 500€
- Sport	:	232 800€
- Culture « salle de spectacle + médiathèque »	:	68 000€
- Ecole + Petite Enfance	:	111 210€
- Cadre de vie	:	10 000€
- Communication	:	30 000€
- Services généraux	:	13 610€
- Informatique	:	20 400€
- Matériels + véhicules	:	102 800€
- Divers	:	4 000€
- TOTAL INVESTISSEMENT.....	:	3 305 320€

Le coût des opérations
ne tient pas compte de
l'obtention éventuelle
de subventions

La dette

- Les emprunts nécessaires au financement des investissements (école, centre bourg, Européenne) ont :
- => augmenté fortement la dette, avec un impact jusqu'en 2024 (retour de la dette au niveau 2017)
 - => allongé la durée de désendettement
 - => réduit notre capacité d'endettement pour les projets à venir (2021 – 2026)

Evolution de l'encours de la dette au 31/12 en K€



capital restant dû au 31/12

